

financières et personnelles ciblées pour de telles fusions stratégiques, en particulier pour les fusions de plusieurs petites communes autour



Philippe Messerli

d'une commune centrale régionale. Par ailleurs, le canton doit assumer une influence de plus en plus active dans les projets de fusion ainsi qu'appliquer de manière plus conséquente les mécanismes de mise en œuvre et les mesures coercitives.

Dans le cadre de la procédure de consultation, le PEV soutient fondamentalement les propositions du gouvernement afin d'améliorer

l'encouragement des fusions. Il a toutefois attiré l'attention sur la nécessité de ne pas étouffer les principes de l'autonomie, le caractère bénévole et la participation des communes. Les fusions ne peuvent pas être décrétées, mais doivent être voulues et soutenues par les communes elles-mêmes.

Philippe Messerli

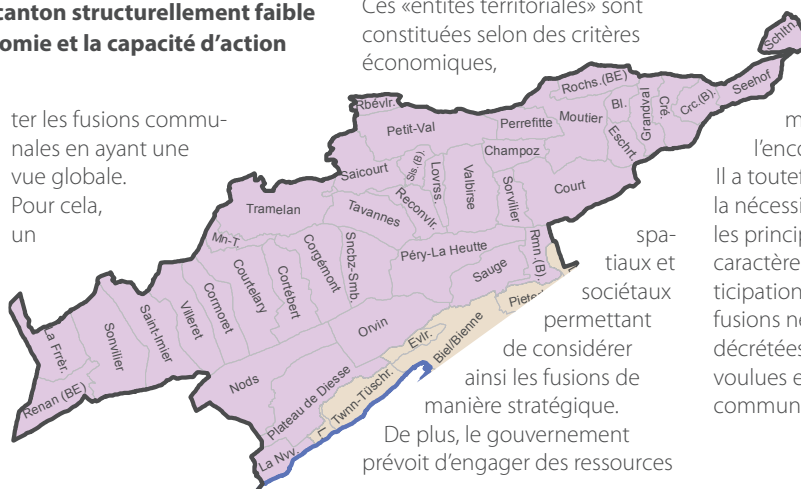
PRISE DE POSITION DU PEV

L'avenir des communes bernoises

Le canton de Berne a, en comparaison intercantonale, un très grand nombre de communes plutôt petites (162 communes ont moins de 1000 habitants). Cela réduit la possibilité de modernisation et de réforme de notre canton structurellement faible et est préjudiciable pour l'autonomie et la capacité d'action des communes.

Un rapport du Conseil-exécutif conclut qu'une réduction des communes des 347 actuelles à environ 100 à 150 apporterait des avantages considérables, également pour la population. Cela permettrait d'améliorer la capacité d'action, le pilotage du développement territorial, l'efficacité, l'attractivité ainsi que l'autonomie financière des communes. C'est pourquoi à l'avenir, le Conseil-exécutif souhaite pilo-

ter les fusions communales en ayant une vue globale. Pour cela, un



«plan directeur de fusion» avec des «entités territoriales homogènes» doit être élaboré. Ces «entités territoriales» sont constituées selon des critères économiques,

spatiaux et sociétaux permettant de considérer ainsi les fusions de manière stratégique.

De plus, le gouvernement prévoit d'engager des ressources

EN DIRECT DU GRAND CONSEIL

Lois, crédits et beaucoup d'interventions

La session de juin du Grand Conseil a sonné le début d'une nouvelle législature et a débuté par la constitution du gouvernement et du parlement ainsi que par l'élection des membres et des présidences des huit commissions. Le Conseil a débattu de 5 crédits, 8 lois, 12 rapports et 48 interventions parlementaires.

La modification de **la loi sur l'agriculture** doit créer les bases légales pour des espaces protégés spécifiques à l'apiculture, afin d'empêcher les croisements avec d'autres races d'abeilles. En ce qui concerne la modification de **la loi sur le droit foncier rural et le bail à ferme agricole**, le Grand Conseil a baissé la limite des unités de main-d'œuvre standard (UMOS) à 0,6 dans les régions de montagne et à 0,85 UMOS dans les régions

de plaine. Les entreprises bénéficient ainsi de privilèges tels des baux meilleurs marchés et un assouplissement des conditions pour construire en dehors des zones à bâtir. Le groupe PEV soutient cette modification, dans la mesure où elle donne



Martin Aeschlimann

aux petites fermes de meilleures possibilités de développement et de meilleures conditions cadres.

Suite à un débat controversé, le Conseil a voté pour une modification de **la loi sur le commerce et l'industrie** permettant une extension des heures d'ouverture des magasins dans la partie basse de la vieille ville de Berne. Le groupe PEV s'oppose à cette libéralisation, car elle crée un différend par rapport au droit fédéral du travail et qu'elle exerce une pression sociale sur le bien-faisant repos dominical.

Les interventions des membres du Grand Conseil ont constitué la partie la plus importante de l'ordre du jour

avec un total de 48 dossiers. Des débats libres étaient prévus pour 43 interventions, allouant cinq minutes de temps de parole aux groupes et trois aux membres du conseil. En ce qui concerne la version courte des débats réduits, seuls les auteurs et les groupes peuvent s'exprimer pendant deux minutes. Le débat libre, avec un motionnaire, les huit groupes et une moyenne de trois autres intervenants dure théoriquement 54 minutes et les débats réduits 18 minutes. Pour les 48 interventions, cela conduit à 40 heures de débats. De nombreuses interventions n'ont, dès le début, aucune chance. Toutefois, l'ordre du jour ne limite ni l'imagination, ni l'énergie créatrice des membres du Grand Conseil.

Martin Aeschlimann
député au Grand Conseil

«La vie du village me tient à cœur»

Isabelle Geiser-Gerber, 30 ans, mariée, deux enfants, représente le PEV au Conseil général de Tramelan.

Elle est assistante en soins et santé communautaire, catéchète professionnelle et secrétaire en devenir. Actuellement elle est engagée à l'église mennonite du Sonnenberg et à l'entreprise Charpente Geiser SA. Elle apprécie particulièrement l'aménagement du futur jardin potager, faire et écouter de la musique, les mojitos et repas entre amis.

Depuis quand t'intéresses-tu à la politique et pour quelles raisons?

Je suis tombée dans la politique un peu par accident, en voulant simplement soutenir le PEV et des connaissances qui s'étaient présentées aux élections. Et j'ai été élue il y a bientôt quatre ans!

Peux-tu mentionner quelques éléments marquants de ton engagement à la commune de Tramelan?

Je me sens très à l'aise au sein du Groupe Débat que mon collègue



Isabelle Geiser-Gerber

également un beau signe que le Conseil général ait accepté la résolution concernant l'ordonnance sur l'exportation des armes.

de parti Werner Liechti et moi avons rejoint. Je fais également partie de la commission d'Action sociale, ce qui me plaît beaucoup. C'est aussi pour rester dans cette commission que j'ai décidé de me représenter. J'ai l'impression d'être utile; nous nous occupons de dossiers qui me semblent très importants pour le village. J'ai déposé une motion au nom du Groupe Débat concernant les chemins scolaires et je suis assez satisfaite de la mise en œuvre de celle-ci. C'était

Quels sont les sujets qui te tiennent particulièrement à cœur?

A mon avis, pour qu'une société ou un village fonctionne, il faut des rencontres; des lieux mais aussi des événements et des infrastructures qui les favorisent. Le centre du village est l'un de ces lieux, les commerces et le marché sont également des endroits riches en rencontre, sans oublier toutes les sociétés spor-

tives et culturelles. Donc il faut en prendre soin. Je m'inquiète un peu du fait que les automobilistes prennent de plus en plus de place au village. On réfléchit aux routes, aux places de parc et aux garages, mais il me semble que l'on oublie les piétons. Plus on fait de routes, plus il y aura de voitures. Et dans l'autre sens: plus il y a de chemins et zones piétonnes, de parcs, de belles places de jeux, plus il y aura de gens qui se promènent au village. Cela permet les rencontres et du contact humain.

Que voudrais-tu pouvoir apporter pour la prochaine législature?

Je souhaite continuer au sein de la commission d'Action sociale. Nous avons plusieurs dossiers en cours. Notamment la ludothèque, la crèche ainsi que des activités annuelles. La vie du village me tient à cœur et je ferai ce que je peux pour que celle-ci reste agréable, conviviale, humaine et durable.

*Interview: Valérie Oppliger
présidente PEV JB*

🇨🇭 VOTATIONS FÉDÉRALES DU 23 SEPTEMBRE 2018

Pour les voies cyclables et des aliments équitables

Les délégués du PEV Suisse ont dit oui à l'arrêté fédéral sur les voies cyclables ainsi qu'à l'initiative pour des aliments équitables. Ils proposent cependant de rejeter l'initiative pour la souveraineté alimentaire.

Les voies cyclables

Par 67 voix contre 2 et 1 abstention, les délégués du PEV ont approuvé l'arrêté fédéral sur les voies cyclables. Cette modification judicieuse permettra de favoriser le déplacement en vélo en Suisse de manière uniforme au-delà des frontières communales et cantonales. Les voies cyclables de qualité assurent la sécurité des cyclistes. L'utilisation du vélo décharge les transports publics et les routes. L'espace

requis pour l'infrastructure des transports est réduit. Et le vélo reste le moyen de transport le plus efficace énergétiquement.

Initiative «Fair food»

Les délégués se sont exprimés en faveur de l'initiative pour des aliments équitables («Fair food») par 55 voix contre 12 et 3 abstentions. Les délégués du PEV ont prôné le soutien à cette initiative en tant que premier pas contre le dum-

ping écologique et social de l'industrie agro-alimentaire et ses méthodes de production non durables, notamment les grandes monocultures, l'élevage de masse et l'utilisation massive de substances chimiques. Les mesures proposées combattent le transport et le stockage nuisibles à l'environnement ainsi que le gaspillage alimentaire.


Souveraineté alimentaire

Enfin, les délégués ont décidé le non à l'initiative populaire «Pour la souveraineté alimentaire» par 58 voix contre 6 et 6 abstentions. Les revendications de l'initiative sont, du point de vue du PEV, déjà largement couvertes par la

politique agricole de la Confédération ainsi que par la Constitution complétée en septembre 2017 par le peuple par l'article sur la sécurité alimentaire.

PEV CH

Mots d'ordre du 23 sept. 2018

-  Arrêté fédéral Vélo **OUI**
- Initiative pour des aliments équitables OUI**
- Initiative pour la souveraineté alimentaire NON**

Infos: www.pev-be.ch et www.evppbev.ch/fr/votations